MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

BREVES ÉCONOMIQUES DU BENELUX

UNE PUBLICATION DES SERVICES ÉCONOMIQUES DE LA HAYE ET BRUXELLES

Septembre 2022

Au sommaire

P.2 Révision récente des prévisions macroéconomiques

BE : Après une forte reprise économique en 2021, la Belgique est confrontée à des contraintes d'approvisionnement et à une inflation élevée, accentués par le conflit russo-ukrainien.

NL : Une dynamique économique solide menacée par les pressions inflationnistes

LU : Une performance macroéconomique robuste menacée par la pression inflationniste

P.4 Renchérissement des prix de l'énergie

BE : La hausse des prix de l'énergie en Belgique est deux fois plus élevée qu'en France

NL : Dans un contexte de tensions sociales, le gouvernement annonce le renforcement du bouclier anti-inflation

LU : Suite à une nouvelle hausse des prix, la tripartite a trouvé un accord autour d'un paquet anti-inflation en septembre

P.6 Vulnérabilité des menages

BE : L'indexation automatique des salaires et des allocations basée sur l'indice des prix hors essence, tabac et alcool permet de préserver le pouvoir d'achat des ménages

NL : Les mesures annoncées par le gouvernement devraient permettre d'éviter la plus importante « chute dans la pauvreté » depuis 75 ans

LU : Le mécanisme d'indexation automatique des salaires permet de préserver le pouvoir d'achat des ménages

P.8 Sécurisation des approvisionnements

BE : La Belgique mène une politique volontariste pour sécuriser son approvisionnement en énergie.

NL : La sécurisation de l'approvisionnement énergétique des Pays-Bas est garantie pour cet hiver

LU : Le marché belgo-luxembourgeois du gaz permet au Luxembourg d'assurer sa sécurité d'approvisionnement

P.10 Évenements à venir

Révisions récentes des prévisions macroéconomiques

Belgique – Après une forte reprise économique en 2021, la Belgique est confrontée à des contraintes d'approvisionnement et à une inflation élevée, accentués par le conflit russo-ukrainien.

La reprise économique a été plus forte que prévue, la Belgique enregistrant une croissance de 6,1% en 2021 et retrouvant son niveau d'activité d'avant-crise dès l'automne 2021. De fait, l'activité a été portée par le dynamisme des exportations, le mouvement de rattrapage de la consommation des ménages, l'optimisme des entrepreneurs (renforçant leur formation brute de capital fixe) et la hausse des investissements publics. La reprise des échanges internationaux a indéniablement bénéficié à la Belgique dont les exportations de biens ont progressé de +30% en valeur en 2021 en glissement annuel (g.a).
Toutefois, l'activité économique est confrontée depuis l'automne 2021 à de fortes tensions sur les prix de l'énergie, à des contraintes d'approvisionnement et à une pénurie sur le marché du travail (le taux de vacance d'emploi s'élève à 4,9%). **Le PIB belge devrait croître de 2,6% en 2022 avant de ralentir à 0,5% en 2023** (Bureau Fédéral du Plan, sept. 2022).
En outre, comme chez ses voisins, **la reprise s'accompagne d'une accélération de l'inflation, qui s'est établie à 3,2% en 2021, et devrait s'élever à 9% en 2022** (OCDE). Cette dernière, induisant une indexation automatique des salaires, se traduit par une hausse du coût des intrants pour les entreprises belges, et donc par une dégradation de leur compétitivité.
A l'instar de ses partenaires européens, le déclenchement du conflit russo-ukrainien a accentué les risques inflationnistes et d'approvisionnement en matières premières pour la Belgique, portant l'inflation belge à des niveaux historiques (10,5% en août 2022 en g.a, indice européen des prix à la consommation harmonisé - IPCH).

La maîtrise des finances publiques, déjà fragilisées avant les crises, constitue un défi pour les autorités.
Selon la Banque nationale de Belgique (BNB), le déficit public demeurerait élevé à l'horizon 2024 (4,5% en 2022 et 2023, 5% en 2024). La Commission européenne souligne que l'indexation des salaires devrait empêcher la Belgique, contrairement à la plupart de ses partenaires de la zone euro, de résorber son déficit public à court terme. Dans ces conditions, le gouverneur de la BNB appelle à stabiliser le ratio d'endettement (108,2% du PIB en 2021) afin de garantir la soutenabilité des finances publiques à moyen terme.

Luxembourg – Une performance macréconomique robuste menacée par la pression inflationniste

Le Luxembourg connaît une pression inflationniste au plus haut depuis trente ans du fait de la transmission progressive des prix de marché aux prix à la consommation. Les dernières prévisions du STATEC tablent sur un **taux d'inflation à 6,6% à la fois en 2022 et en 2023 (IPCN).** Le taux d'inflation est resté stable au mois d'août 2022 (6,8%) mais devrait atteindre un pic à 8,7% pour janvier 2023. L'inflation sous-jacente atteint en 2022 des niveaux historiquement élevés (4,3%) et se renforcerait en 2023 (4,9%). La montée des incertitudes autour de l'approvisionnement de gaz en Europe se transmet au prix de l'électricité et, plus généralement, aux prix d'un large éventail de biens et services. **Le risque d'inflation autoalimentée à travers une boucle prix-salaire est plus élevé au Luxembourg en raison de l'indexation automatique des salaires** (une première hausse des salaires de 2,5% a eu lieu en avril 2022). L'indexation de juillet 2022 a été

reportée à avril 2023 et celle de novembre 2022 est envisagée en février 2023.

Le nombre de demandeurs d'emplois se stabilise avec un taux de chômage corrigé des variations saisonnières de 4,8% en août 2022 (le plus bas depuis décembre 2008). Ce taux devrait rester au même niveau en 2023 (STATEC). Par ailleurs, le marché du travail s'est redressé en 2021. Sur l'ensemble de l'année, l'emploi salarié a progressé de 3,2 % en moyenne, une progression supérieure à la moyenne à long terme.

L'économie nationale est celle qui a le mieux résisté aux conséquences de la crise sanitaire, avec un recul modéré de l'activité (-1,8%) en 2020. Fin 2020, le niveau du PIB avait déjà dépassé son niveau pré-crise et l'activité a rebondi en 2021 (+6,9% en croissance annuelle). Toutefois, la forte hausse des prix des matières premières et de l'énergie, s'ajoutant aux pressions inflationnistes préexistantes et au durcissement des conditions monétaires, est de nature à amplifier les incertitudes relatives aux perspectives économiques. Au cours du T2 2022, le PIB en volume corrigé des variations saisonnières a diminué de -0,5% par rapport au T1. **La croissance devrait ralentir pour s'établir à 2,5% en 2022 et 2,0% en 2023 (STATEC).**

Malgré un déficit public de -3,4% en 2020 (déficitaire pour la première fois en 10 ans) sous l'effet de la crise sanitaire et des mesures de stabilisation mises en œuvre, **le solde des administrations publiques a enregistré un surplus de 0,9 % en 2021** effet conjoint du rebond économique et de la diminution des dépenses liées aux mesures de soutien anti-pandémiques (chômage partiel, aides aux entreprises, etc.). **Le ratio de dette des administrations publiques a très légèrement baissé en 2021 (24,4 % du PIB)**. Le Luxembourg a ainsi pu maintenir sa notation triple A auprès des trois principales agences (Moody's, Fitch, S&P). La solidité de ses finances lui permet d'emprunter à taux négatif pour des titres à 10 ans de maturité et contribue à l'attractivité de sa place financière. **Le gouvernement du Grand-Duché prévoit de maintenir le ratio de dette publique en deçà de 30% du PIB en 2022 et 2023, malgré les differents paquets d'aides adoptés.**

Pays-Bas – Une dynamique économique solide menacée par les pressions inflationnistes

La résiliente économique néerlandaise a rebondi de +4,9% en 2021. Le PIB néerlandais a ainsi dépassé son niveau d'avant-crise dès le T2 2021, la reprise ayant été principalement soutenue par la consommation des ménages (+3,6% en 2021), et du secteur public (+5,2%), ainsi que =par le dynamisme de ses exportations (+5,2%). Grâce à une progression forte de l'économie au T2 2022, et ce malgré les fortes tensions et les incertitudes (inflation, ralentissement des principaux partenaires, tensions géopolitiques etc.), les prévisions de croissance pour 2022 restent très optimistes. L**e PIB devrait croitre de 4,6% en 2022** (CPB, 20 sept. 2022)**, avant de se stabiliser à +1,5% en 2023**. Ces prévisions intègrent le nouveau paquet de mesures de soutien au pouvoir d'achat annoncées mi-septembre dans le PLF 2023 hors bouclier tarifaire (env. 18 Md€, voir en infra).

Les fortes pressions inflationnistes érodent le pouvoir d'achat, affectant la consommation privée. Contenue à +2,8% en 2021, l'inflation (IPCH) devrait atteindre +11,4% en 2022 selon le CPB. Par conséquent, compte tenu d'une évolution moindre des salaires conventionnés (+2,9% dans le secteur privé), le pouvoir d'achat accuserait un repli de -6,8% en 2022. Les pressions inflationnistes devant atteindre un pic au S2 2022, la consommation des ménages sur l'ensemble de 2022 devrait néanmoins rester dynamique (+5,7%) et positive en 2023 (+1,5%) notamment à la faveur du déploiement d'un paquet de soutien au pouvoir d'achat d'environ 18 Md€. Dans ce contexte, l'indicateur de confiance des consommateurs a atteint son plus bas historique, s'établissant à -59 points en septembre. En même temps, la situation sur le marché d'emploi reste favorable avec un taux de chômage bas (3,8% en août 2022, 3,9% prévu en 2023), le nombre d'offres d'emplois restant bien supérieur à celui des chômeurs (144 pour 100 au T2 2022).

L'équilibre des finances publiques est maintenu. D'après les dernières prévisions, le déficit devrait continuer à se résorber en 2022 (-1,1%) avant de progresser de nouveau en 2023 (-2,5% du PIB). Le gouvernement a annoncé mi-septembre 2022 vouloir instaurer un bouclier tarifaire à compter du 1er janvier 2023 : son coût budgétaire n'ayant pas été précisé, il n'a été quepartiellement inclus dans les prévisions du déficit. La dette publique devrait repasser sous la barre des 50% dès 2022 (49,6%) pour à long terme s'établir à 50,2% (2026). Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre en 2023 (49,5% du PIB). Ce niveau, nettement en dessous du seuil de 60% prévu par les règles européennes, confère aux Pays-Bas de spacieuses marges de manœuvre, tant pour financer des investissements structurels que pour soutenir l'économie face au renchérissement du coût de la vie.

Des points de vigilance persistent. Ainsi, les entreprises sont confrontées à une pénurie de main d'œuvre et à une hausse des coûts de production (salaires, énergie) qui peut affecter leur rentabilité financière. Un tiers d'entre-elles souffrirait de la pénurie de main d'œuvre, qui exerce une pression haussière supplémentaire sur les salaires. Une hausse exceptionnelle du salaire minimum de +10% à compter de 2023 a été intégrée au PLF 2023, tandis que les revendications se multiplient en faveur de nouveaux accords collectifs de branche créant un risque de spirale prix-salaires. Autrement, la stabilité financière est potentiellement menacée par l'impact de la hausse des taux sur les prix de l'immobilier et l'endettement des ménages. Les prix de l'immobilier sont en progression continue depuis mi-2013 (+94%), celle-ci s'est accélérée en 2020 (+8%), en 2021 (+15%). A ce jour, l'endettement immobilier des ménages représente environ 90% du PIB. Considérant la part importante de leur actifs financiers peu liquides (>60%) et la forte volatilité des prix de l'immobilier, les revenus et dépenses des ménages sont sensibles aux évolutions des prix de l'immobilier et des taux d'intérêt. Suivant la hausse des taux souverains, les taux d'intérêts hypothécaires sont passés de 1%-1,5% en début d'année à 3%-4% actuellement, susceptibles d'affecter négativement la demande et *in fine* les prix des biens immobiliers. L'indice des prix s'est en effet aplati depuis le mois de mai 2022.

Renchérissement des prix de l'énergie

Belgique – La hausse des prix de l'énergie en Belgique est deux fois plus élevée qu'en France.

Le renchérissement des prix de l'énergie constitue la priorité politique de la rentrée (+50% en août en g.a, contre +23% en France selon l'OCDE). En témoigne la convocation par le Premier ministre d'un comité de concertation entre les ministres fédéraux, régionaux et communautaires dédié à ce sujet à la fin du mois d'août. A l'issue de cette réunion, **le Gouvernement fédéral a décidé de prolonger jusqu'à fin mars 2023 la TVA à 6% sur le gaz et l'électricité, le tarif social pour un million de ménages ainsi que la réduction des accises sur le carburant.** La TVA à 6% pourrait être pérennisée via un système d'accises dans le cadre des discussions budgétaires qui ont lieu actuellement.

En complément, le Gouvernement a introduit un nouveau forfait de base énergie à prix réduit. Ce forfait sera valable les mois de novembre et décembre 2022 pour les contrats d'énergie variables et pour tous les nouveaux contrats fixes conclus ou renouvelés à partir du 1er octobre 2021. Ce forfait est toutefois conditionné à un niveau de revenu maximum (un revenu annuel net imposable de 62 000 euros pour une personne seule ; de 125 000 euros pour un couple). Le « chèque mazout » à destination des ménages est porté à 300€ (soit une augmentation de 75€).

Le Gouvernement active également des aides spécifiques en faveur des entreprises telles que le report du paiement des cotisations sociales, l'activation du régime de chômage temporaire, aligné sur le cadre temporaire sur les aides d'Etat de la Commission européenne. Enfin, la coalition Vivaldi s'est entendue pour accorder un moratoire temporaire sur les faillites pour les entreprises affectées par la crise énergétique.

Les Régions, compétentes en matière d'habitat, vont continuer à œuvrer pour réduire la consommation énergétique des logements (la Flandre et la Wallonie investissent chacune plus d'1 Md€ pour favoriser la rénovation énergétique). Les trois Régions sont convenues de limiter l'indexation des loyers en fonction de la performance énergétique des logements. Par ailleurs, le Gouvernement fédéral et les Gouvernements des entités fédérés adoptent une position de coopération face à la crise énergétique et se veulent collectivement exemplaires, prônant la sobriété énergétique. Par exemple, le fédéral a décidé de diminuer la température à 19°C dans l'ensemble de son parc immobilier.

Depuis le début du conflit russo-ukrainien, la ministre fédérale de l'Energie et le Premier ministre Alexander De Croo plaident pour un plafonnement des prix de gros du gaz au niveau européen. S'agissant de la taxation des surprofits du secteur énergétique, la ministre fédérale de l'Energie a présenté une proposition plus restrictive que celle issue du Conseil Energie extraordinaire du 30 septembre et souhaite plafonner à 130€ par MWh les revenus des producteurs d'électricité actifs en Belgique pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023. Cette proposition est actuellement en discussion.

Luxembourg – Suite à une nouvelle hausse des prix, la tripartite a trouvé un accord autour d'un paquet anti-inflation en septembre.

La solidité budgétaire du pays offre au gouvernement des marges de manœuvre pour faire face au choc d'offre et à la pression inflationniste. Le 20 septembre 2022, un accord entre le gouvernement, les syndicats et le patronat a été trouvé, portant sur un **paquet anti-inflation évalué à env. 1 Md€.**

Ce paquet prévoit de **limiter la hausse du prix de gaz à +15% par rapport à son niveau actuel, le gel des prix de l'électricité**, ainsi que le doublement de la réduction accordée sur le prix du mazout (de 7,5 à 15 cents par litre) du prix, et la **baisse temporaire de la TVA** sur tous les biens et services (de 17 à 16% pour le taux normal, de 14 à 13% pour l'intermédiaire et de 8 à 7% pour le réduit). Il prévoit entre autre **l'ajustement du salaire minimum sur l'évolution du salaire moyen**. Le paquet anti-inflation prévoit également de **nouvelles aides énergétiques pour les PME** (un total de 150M€, avec un maximum de 400k€ par bénéficiaire) et les prolongations de l'allocation de vie chère et de la prime énergie pour 2023.

Ce paquet s'ajoute aux deux autres adoptés au printemps dernier. D'abord, le paquet Energiedesh, visant à favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables par les ménages et les entreprises, et ensuite **le paquet Solidaritéitspak,** visant à soutenir les ménages modestes et les entreprises exposées au choc énergétique par des mesures ciblées. Le coût cumulé de ce dernier paquet est estimé à **827 M€ (soit 1,1% du PIB), répartis sur les années budgétaires 2022 et 2023.**

Les mesures adoptées consistent en des prêts garantis par l'Etat et des aides directes aux entreprises. Les prêts garantis par l'État s'adressent aux entreprises de toutes tailles pour une durée maximale de six ans d'un montant maximum correspondant soit à 15% du chiffre d'affaires annuel moyen de l'entreprise des trois dernières années soit à 50% des dépenses énergétiques de l'entreprise sur une période de 12 mois**. Pour les entreprises grandes consommatrices d'énergie** (i.e. dont les coûts de gaz naturel et d'électricité représentent au moins 3% de leur chiffre d'affaires), **le gouvernement a adopté une « aide énergie »**, d'un montant différent selon la taille de l'entreprise. Une aide carburant est également prévue, pour les entreprises dont les surcoûts mensuels du gasoil dépassent de 25% les coûts unitaires moyens du gasoil habituels. Un **régime d'aide pour la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques a aussi été adopté**, qui prévoit un remboursement jusqu'à hauteur de 50% du coût consenti à l'installation de bornes de recharge et une prise en charge de 60% des coûts liés au raccordement au réseau électrique (plafonnée à

60 k€) pour les PME. Par ailleurs, dans l'éventualité d'un recours au plan d'urgence ou de délestage qui impliquerait une réduction ou un arrêt de production **pour certaines entreprises, le recours au chômage partiel est possible.**

Pays-Bas – Dans un contexte de tensions sociales, le gouvernement annonce le renforcement du bouclier anti-inflation

Un premier paquet de 6,6 Md€ a déjà été déployé aux Pays-Bas en 2022. Ce premier paquet, mis en place graduellement entre fin 2021 et juin 2022, prévoit (i) la relève de l'exonération forfaitaire sur les taxes énergétiques à 785,5€/an, (ii) une allocation exceptionnelle de 1 300€ en faveur des ménages vulnérables, (iii) une baisse de la taxe énergétique sur l'électricité, (iv) la diminution temporaire de la TVA sur les produits énergétiques à 9%, (v) la diminution temporaire des accises sur l'essence (-17ct) et le diesel (-11 ct).

Les autorités envisagent des mesures complémentaires pour la fin de l'année 2022. Il s'agit de la mise en place d'un Fonds d'urgence (50 M€) pour permettre aux ménages en difficulté de payer leurs factures d'énergie et éviter leur surendettement. Il sera abondé à la fois par des contributions des énergéticiens et par le budget national (50 M€). **L'entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2023 du bouclier tarifaire** (cf. ci-dessous) et son impact positif sur les prix permettront aux ménages de négocier auprès de leurs fournisseurs d'énergie une diminution des mensualités dues dès novembre ou décembre 2022. Les fournisseurs pourraient ainsi anticiper à leurs clients la baisse des prix de l'énergie. En outre, pour les 2 derniers mois 2022, les ménages bénéficieront d'une réduction de leurs factures énergétiques de 190€/mois.

En 2023, un paquet d'aide de plus de 17 Md€ sera déployé en soutien des ménages. Premièrement, l'abaissement des accises sur les carburants sera maintenu jusqu'au 1/7/23 et l'allocation exceptionnelle de 1 300€/an en faveur des ménages vulnérables sera également prorogée. Afin d'augmenter les revenus des ménages, le SMIC sera augmenté de +10% à compter du 1/1/23, ainsi que les diverses allocations comme la retraite de base « AOW » et l'équivalent néerlandais du RSA. En complément, un allègement de l'impôt sur le revenu est prévu et diverses aides seront augmentées comme l'aide au logement ; l'aide au paiement de l'assurance maladie ; l'aide aux enfants mineurs et la bourse pour les étudiants.

Pour compléter, le gouvernement finalise l'introduction d'un bouclier tarifaire (*price cap*). Dès le 1er janvier 2023, les prix du gaz et de l'électricité pourraient être gelés à 1,45€/m³ et 0,40€/kWh respectivement et uniquement sur un volume de consommation équivalent à la « consommation de base moyenne » d'un ménage (soit environ un maximum annuel de 1 200 m3 de gaz et 2 900 kWh d'électricité). En deçà de ces seuils, le gouvernement devrait payer directement aux énergéticiens la différence entre les prix plafonnés et les prix de marché. En revanche, pour la consommation au-delà, les ménages s'acquitteront des prix de marché. A noter qu'un dispositif de compensation en faveur des PME énergivores sera également déployé en 2023.

Vulnérabilité des ménages

Belgique – En Belgique, l'indexation automatique des salaires et des allocations basée sur l'indice des prix hors essence, tabac et alcool permet de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

En Belgique, pour protéger le pouvoir d'achat des ménages, les salaires et les allocations sociales sont indexés sur l'inflation à partir d'un indice légèrement remanié, appelé indice santé. Celui-ci est obtenu par la soustraction de l'alcool, du tabac et des carburants au panier de l'indice des prix à la consommation. Or, cet indice santé a augmenté en août 2022 de 9,70% en g.a.

Le mécanisme d'indexation est constitutif du modèle socio-économique belge. Tous les

travailleurs, à l'exception des indépendants, bénéficient de l'indexation automatique des salaires. Dans les faits, il n'y a pas un mais plusieurs systèmes d'indexation, selon le moment et le montant de l'indexation.

- Les salaires du public sont indexés de 2% lorsque l'indice pivot est dépassé, comme le prévoit la loi. Après avoir déjà été franchi en février, avril et juillet dernier, le Bureau fédéral du Plan s'attend à ce qu'il soit encore dépassé deux fois en 2022 (en octobre et en décembre) et deux fois en 2023. Soit une hausse cumulée d'un peu plus de 10% en 2022.
- Les salaires du privé sont régis par des conventions collectives de travail (CCT) sur la base d'accords sectoriels conclus entre patrons et syndicats. Ainsi, selon les CCT, l'indexation peut avoir lieu tous les mois ou seulement une fois par an. Dans certains secteurs comme l'HoReCa et l'industrie alimentaire, les salaires devraient augmenter de plus de 10% au 1er janvier 2023.

Grâce à ce mécanisme d'indexation automatique des salaires et des allocations sociales, le pouvoir d'achat devrait être préservé. Selon le Bureau fédéral du Plan, le revenu disponible réel par habitant devrait reculer légèrement en 2022 (-0,1%) avant de rebondir en 2023 (+0,7%).
Toutefois ces moyennes dudit revenu réel par habitant ne doivent pas occulter des situations très constratées à l'échelle individuelle. En effet, les ménages aux bas revenus souffrent davantage de l'inflation du fait la structure de leur consommation.

Luxembourg – Le mécanisme d'indexation automatique des salaires permet de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Le mécanisme d'indexation des salaires est constitutif du modèle socio-économique luxembourgeois. Face à la hausse des prix, **une première hausse des salaires de 2,5% a été déclenché en avril 2022.** Toutefois, afin de ne pas alimenter une boucle prix-salaires, l'indexation de juillet 2022 a été reportée à avril 2023 et celle de novembre 2022 est envisagée en février 2023. Par ailleurs, dans son paquet anti-inflation de septembre dernier, le gouvernement a décidé de **prolonger l'allocation de vie chère et de la prime énergie pour toute l'année 2023**, pour les ménages les plus modestes. Ainsi, grâce à ce mécanisme d'indexation automatique des salaires et des allocations sociales, le pouvoir d'achat devrait être préservé.

Malgré la crise sanitaire, le revenu disponible des ménages a progressé en 2020 (+9,3% par rapport à 2019 pour un revenu disponible mensuel moyen de 6 247€). Cette augmentation des revenus concerne tous les ménages, même si ce sont surtout les salaires élevés qui enregistrent les plus fortes progressions. Toutefois, la progression des revenus s'accompagne d'une augmentation du taux de risque de pauvreté (18,3% en 2020 contre 17,4% en 2019).

Pays-Bas – Les mesures annoncées par le gouvernement devraient permettre d'éviter la plus importante « chute dans la pauvreté » depuis 75 ans

Malgré l'absence d'indexation automatique des salaires, la situation financière des ménages néerlandais est plutôt robuste. Les estimations de la proportion des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté (revenu disponible mensuel de 1100€) se situent à près de 7%. Cette proportion est en-deçà de la moyenne européenne.

La plupart des ménages jugent leur situation financière comme favorable. D'après une enquête internationale effectuée en juillet 2022 (Ipsos), la plupart des ménages néerlandais porte un jugement positif sur leur situation financière. Ainsi, 20% de la population « vivent confortablement », tandis que 45% estiment leurs finances privées comme « convenables » et 25% disposent de « juste assez » d'argent pour boucler les mois. La proportion des ménages qui sont dans une situation « assez difficile » (6%) voire « très difficile » (3%) est relativement basse par rapport aux autres pays.

Le pouvoir d'achat n'a toutefois progressé qu'assez faiblement lors de la dernière décennie et connaitrait une chute sans précédent en 2022. Ainsi, d'après l'institut national des statistiques CBS, la hausse cumulée du pouvoir d'achat sur la période 2009-2019 n'était que de 0,5% en moyenne par an. D'après les chiffres plus récents, le pouvoir d'achat des ménages a progressé de +2,5% en 2020, tandis qu'il a stagné en 2021 à +0,3% en raison de la hausse des prix au second semestre. Pour 2022, les dernières prévisions macroéconomiques prévoient une chute moyenne du pouvoir d'achat de -6,8%, **ce qui impliquerait le repli le plus important enregistré depuis la Seconde guerre mondiale.**

Face au refus du gouvernement de prendre des mesures de soutien complémentaires, les cris d'alarme se sont multipliés pour souligner l'urgence sociale. Ainsi, au mois de juin le bureau du plan économique CPB a chiffré qu'entre 650 000 et 1,2 million de ménages pourraient se trouver dans l'incapacité de payer leurs factures énergétiques et leurs courses quotidiennes. Au regard de la hausse continue des prix de l'énergie, les énergéticiens ont également diffusé des messages alarmants. Ainsi, le fournisseur Eneco rapporte que 25% de sa clientèle accusent des arriérés de paiement, dont deux tiers pour des montants supérieurs à 1 000€. Le directeur de l'institut pour la budgétisation des ménages NIBUD estime pour sa part que jusqu'un tiers des Néerlandais pourrait faire face à un manque d'argent pour payer leurs factures énergétiques.

Le paquet de soutien annoncé par le gouvernement pour 2023 limitera l'impact de la crise énergétique pour les ménages les plus pauvres. Ainsi, le pouvoir d'achat progresserait de +3,9% en moyenne, mais de +7,4% pour les ménages les plus pauvres. Parallèlement, le taux de pauvreté devrait tomber à 4,9% en 2023, contre encore 6,7% en 2022.

Sécurisation de l'approvisionnement

Belgique – La Belgique mène une politique volontariste pour sécuriser son approvisionnement en énergie.

Le secteur énergétique est au cœur des préoccupations du gouvernement fédéral. **Le Premier ministre et la ministre de l'Energie ont présenté mi-juillet un « plan hiver » ayant pour objectifs d'assurer l'approvisionnement en gaz et en électricité, de développer la coopération avec les pays voisins, de préciser le plan d'urgence sur le gaz et d'inciter à la sobriété** auprès des ménages et des acteurs industriels. La Belgique souhaite notamment renforcer son dialogue avec la Norvège et reporter de quelques mois les maintenances des producteurs d'électricité. A plus long terme, les capacités du terminal GNL de Zeebrugge et les capacités de transit vers l'Allemagne seront renforcées.

Le 22 juillet, le gouvernement parvenait à un accord de principe avec Engie-Electrabel pour la prolongation de dix ans à compter de novembre 2026 de la durée de vie des deux réacteurs les plus récents du parc nucléaire belge, Doel 4 et Tihange 3. Les deux parties doivent convenir d'ici fin 2022 d'un accord formel établissant une nouvelle société détenue à 50-50 par Electrabel et l'Etat belge pour le partage des risques et des bénéfices et un plafond pour les coûts de gestion des déchets et du combustible, qui seront supportés par l'exploitant. Parallèlement, la phase de mise à l'arrêt des autres réacteurs a débuté avec Doel3 le 23 septembre 2022. L'exploitant procèdera à la mise à l'arrêt définitif du réacteur pendant environ cinq ans, avant le début de son démantèlement.

S'agissant de la sécurité énergétique de la Belgique cet hiver, le Premier ministre Alexander de Croo et la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten se sont montrés rassurants, la Ministre ayant souligné les « nombreux atouts [du Royaume] qui permettent d'assurer sa sécurité d'approvisionnement, même en hiver ». La Belgique n'est pas dépendante du gaz russe, qui

représente 2,1% de ses importations de gaz naturel. Elle occupe par ailleurs une position de hub de transit du gaz naturel, grâce au terminal GNL du port de Zeebrugge et à son réseau de transport gazier.

Luxembourg – Le marché belgo-luxembourgeois du gaz permet au Luxembourg d'assurer sa sécurité d'approvisionnement.

La géologie du territoire du Luxembourg ne permet pas au pays de disposer de stockage de gaz sur son territoire. Le mix énergétique au Luxembourg se caractérise par une prépondérance des énergies fossiles, notamment du pétrole en raison du secteur des transports (trajets des 200 000 frontaliers, tourisme à la pompe, plateforme logistique au cœur de l'Europe), et dans une moindre mesure du gaz naturel (16%). De plus, le mix énergétique du Grand-Duché est marqué par une **forte dépendance aux importations, en particulier d'Allemagne pour l'électricité et de Belgique pour le gaz naturel**. Le pays importe la totalité de son pétrole et de son gaz naturel ainsi que 81% de son électricité. La dépendance du Luxembourg à l'électricité allemande (56,4% de l'électricité consommée au Luxembourg) se traduit par une exposition supplémentaire au gaz naturel (qui représente 15,2% du mix électrique allemand en 2021), notamment d'origine russe (l'Allemagne utilise majoritairement du gaz naturel russe pour ses centrales à gaz).

Toutefois, **l'exposition globale du marché de l'énergie luxembourgeois au gaz naturel russe demeure modérée** car le Luxembourg importe son gaz naturel principalement depuis la Belgique (78% du gaz naturel consommé au Luxembourg provient de Belgique), dont seule une part marginale provient de Russie (6%). En effet, le gaz transitant par la Belgique est importé par le biais des grands ports belges (Zeebrugge, Anvers) et provient principalement de Norvège, du Royaume-Uni et du Qatar. **Ainsi, 16,8% de la consommation luxembourgeoise de gaz naturel provient de Russie. Ce niveau est faible en comparaison avec la moyenne européenne (40%).**

Le conflit déclenché par la Russie ne semble pas modifier la politique énergétique du gouvernement, qui mise avant tout sur les énergies renouvelables afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Pour le ministre de l'Energie Claude Turmes, "*tout comme l'énergie nucléaire, de nouvelles infrastructures gazières ne seraient disponibles que trop tardivement et trop chères pour jouer un rôle dans la sortie des énergies fossiles russes.*"

D'après les prévisions du gouvernement , **si la réduction de 15% de la consommation d'énergie est atteinte grâce aux mesures volontaires, il n'y aura pas de pénurie, et donc pas de plan de délestage cet hiver.** Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a dévoilé en septembre une campagne nationale de réduction de la demande d'énergie. Cette campagne demande la participation des acteurs étatiques et communaux mais également des entreprises et des citoyens.

Pays-Bas – La sécurisation de l'approvisionnement énergétique des Pays-Bas est garantie pour cet hiver.

L'opérateur du réseau gazier néerlandais GTS (filiale de Gasunie) avait mi-juillet identifié 6 conditions pour éviter une pénurie de gaz : (i) baisse de -20% de la demande en gaz ; (ii) mobilisation à plein de la capacité des centrales électriques au charbon ; (iii) doublement des capacités néerlandaises d'importation de GNL ; (iv) utilisation à plein des terminaux GNL de BE, NL et UK ; (v) remplissage à 80% des stocks de gaz naturel nationaux ; (vi) limitation des exportations de gaz naturel vers l'Allemagne à 35 Md de m^3 par an.

Le Ministre du Climat et de l'Énergie confirme début septembre le respect de ces conditions. La **consommation de gaz** a baissé de -25% au S1 2022 en g.a à 17,6 Md m^3, sous l'effet d'une réduction de la demande des centrales électriques (-28% en g.a), des industries pétrolière (-59%) et chimique (-32%). Depuis le 4

juillet, la campagne à destination des ménages lancée le 2 avril 2022 visant à baisser le chauffage est complétée d'un appel à limiter l'usage des climatiseurs, écourter les douches et accélérer l'isolation thermique des bâtiments.

Les **stocks de gaz** naturel étaient au 30 sept. remplis à hauteur de 90,7%. Le seul site de stockage de Bergermeer - dont 42% de la capacité appartient contractuellement à Gazprom - devrait être rempli à hauteur de 90%.

La capacité annuelle d'**importation de GNL** a été doublée (24 Md de m^3 par an, soit 60% de la consommation annuelle de gaz des Pays-Bas estimée à 40 Md de m^3 en 2021), grâce à l'extension du terminal GNL de Rotterdam de 5 à 8 Md de m^3 supplémentaires et à la mise en place d'un terminal flottant au large du port de l'Eems (Eemshaven, nord des Pays-Bas), inauguré le 8 septembre 2022.

Le gouvernement privilégie la production d'énergies fossiles sur son sol plutôt que leur importation. Confronté à une rupture des livraisons de gaz par Gazprom depuis le 30 mai 2022, le gouvernement a autorisé à nouveau le fonctionnement à pleine puissance jusqu'en 2024 des centrales au charbon, leur rendement ayant été plafonné à 35% depuis 2021. Le 15 juillet, le Secrétaire d'État aux Mines Hans Vijlbrief a annoncé l'accélération de la production de gaz en Mer du Nord, qui représentait en 2021 12,7 Md de m3. Le Ministère de l'Économie et du climat (EZK) souhaite que la durée des procédures d'octroi des permis d'extraction n'excède pas 3 ans, sans toutefois en assouplir les conditions. Il prévoit qu'il sera possible de produire environ 1 Md de m^3 de gaz supplémentaire par an au cours des trois prochaines années. D'ici cinq ans, ce chiffre pourrait atteindre 2 à 4 Md de m^3 par an.

Événements à venir

11-12/10/2022 – French Tech Days Benelux, à Bruxelles et Amsterdam ➔plus d'informations.

24-25/10/2022 – Tastin' France ➔ plus d'informations.

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de La Haye et Service économique de Bruxelles
Rédacteurs : les équipes des services économiques de La Haye et Bruxelles

Pour s'abonner : lahaye@dgtresor.gouv.fr
Crédits photo :© nikol85 - stock.adobe.com